

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU lundi 21 septembre 2020

PRESENTS : BONIN Robert, BLADE Anne, DELIANCE Jean-Luc, BELZUZ Jean-Claude, MEYNET Francine, FAYE Cyril, DUEZ Sophie, FOURNIER Christophe, BERTHAIL Eric, KOCIOLO Guillaume, MAILLARD Valérie.

SECRETARE DE SEANCE : DUEZ Sophie.

Quorum atteint.

La séance est ouverte à 18h38.

Le compte-rendu du conseil en date du 30 juillet 2020 est approuvé à l'unanimité.

2020-036 - Décision Modificative n°1 Budget communal

Un virement de crédit est nécessaire et se résume de la façon suivante :

Dans la section de fonctionnement :

D 6168 Autres assurances	: -100.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	: -100.00 €
D 673 : Titres annulés	: +100.00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	: +100.00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **APPROUVE** la décision modificative n°1 apportée au budget principal.

2020-037 Tarification eau 2020 – 2021

Il est proposé au conseil d'augmenter le tarif de l'eau de 1,10 € à 1,30 € pour couvrir les dépenses de la commune soit une augmentation de 20 centimes (+18 %). En effet, en gardant le tarif actuel, la commune est déficitaire.

La taxe assainissement est définie par la Communauté de Commune. Le taux reste à 0,96 € jusqu'au 31/12/2020, puis sera voté par la Communauté de Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :

Pour : 7 contre : 1 Abstention : 3,

APPROUVE la tarification de l'eau pour 2020-2021.

2020-038 Délégations données au Maire - L2122-21

Monsieur le Maire énumère les différentes attributions dont il peut être chargé par délégation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'annulation de la précédente délibération,
- **APPROUVE** la présente délégation du conseil municipal au Maire.

2020-039 Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres – CAO

Le maire est président de droit de la Commission d'Appel d'Offre et ne peut donc pas être sur la liste des titulaires.

Commission d'Appel d'Offre	
Titulaire	Suppléant
BELZUZ	BERTHAIL
DELIANCE	BLADE
KOCIOLO	FAYE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **VALIDE** la liste des membres pour la Commission d'appel d'Offre - CAO.

2020-040 Facturation de services effectués par la Commune pour le compte des particuliers

Les services aux particuliers se caractérisent par la mise à disposition d'une prestation technique effectuée par les services communaux.

La situation de certains habitants de la commune ne permet pas de pouvoir entretenir leur propriété. Certaines personnes ont demandé à passer par la Commune pour effectuer certaines tâches ne relevant pas des droits et obligations de la commune.

La convention type n'était pas validée en l'état. Il fallait rajouter dans la convention que l'employé municipal ne peut intervenir que sur le domaine public.

La convention a été modifiée comme tel : « Article 1er – Objet : La présente convention est un contrat de prestation de services, dans la limite de la voie publique » et « Article 3 - Exécution de la prestation. La Commune s'engage à mener à bien la tâche précisée à l'Article premier, conformément aux règles de l'art et de la meilleure manière. L'employé municipal ne pourra intervenir que sur le domaine public. »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité,

Pour : 10 contre : 1 abstention : 0

- **DEFINIT** le montant **forfaitaire à facturer à ces particuliers à 50 € TTC par heure,**
- **VALIDE la convention-type.**

2020-041 Adhésion au service de l'eau 2021

Il est proposé d'adhérer à ED-Tech pour un montant de 1 696,80 € TTC pour 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE** d'adhérer pour 2021 à ED-Tech.

2020-042 RPQS 2019

Monsieur le maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable.

La société ED-TECH à laquelle nous avons adhéré pour 2020, a rédigé un projet de rapport avec l'aide de nos services.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2019 de la commune de CHANCIA qui sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

2020-043 Élection des membres du collège des élus de la commission de conciliation en matière d'élaboration de documents d'urbanisme

A la suite du renouvellement général des conseils municipaux, suite aux élections des 15 mars, il convient de procéder au renouvellement de la commission de conciliation en matière d'élaboration des documents d'urbanisme.

Monsieur Jean-Claude BELZUZ se porte candidat à l'élection des membres de la commission de conciliation en matière d'élaboration de documents d'urbanisme.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **APPROUVE** la candidature de Monsieur BELZUZ à l'élection des membres de la commission de conciliation en matière d'élaboration de documents d'urbanisme.

Questions Diverses

- Lectures des arrêtés
- CCID : discussions sur la nomination de membres à la Commission communale des Impôts Directes. La commission se réunit normalement une fois par mandat. En l'absence d'un nombre insuffisant de volontaires, ce sera le service de l'administration fiscale qui désignera les habitants.
- Demande pour le cimetière :
 - o Le SIDEC donne accès à un logiciel pour faciliter la gestion.
 - o Le maire, BONIN Robert a été élu membre du comité syndical du SIDEC.
 - o Possibilité de mettre un 2^{ème} columbarium, une réserve a été émise de l'autre côté du cimetière pour un agrandissement dans le futur PLUi.
 - o Possibilité d'agrandir aussi derrière l'Église.
- La borne à incendie a été refaite. Un contrôle des 12 hydrants est à faire sur la Commune.
- La protection du captage d'eau : Demande de devis avant lancement éventuel d'un appel d'offre.
- Reprise de l'activité de l'agent communal au 16/09/2020 : prise de congés à prévoir.
- Transmission du compte rendu de la Communauté de Communes
- Commission Scolaire (Anne, Valérie, Sophie et Christophe) : Une demande de visite de la cantine pour la commission scolaire sera demandée auprès de la Mairie de DORTAN.
- Rappel à la loi sur les déjections canines.

Fin de séance à 20h30.